

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 25068

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE MUNICIPALE POUR LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'AUDE

\*\*\*\*\*

La "Chambre des Notaires de l'Aude", sise 52 rue Aimé RAMOND – CS 60086 – 11890 CARCASSONNE CEDEX 9, représentée par Maître Benoît DUCHAN Aurore, a sollicité la mise à disposition de la salle de conférence de l'Odéum le jeudi 16 octobre 2025 de 17h à 22h pour la présentation des statistiques immobilières 2024-2025 du département de l'Aude.

La mise à disposition est consentie à titre payant.

Le bailleur prend en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

J'ai décidé de signer le contrat de fixant les conditions de cette mise à disposition ainsi que tout document lié à intervenir.

Carcassonne, le 23 avril 2025

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20250423-24433-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025  
Publication : 15/05/2025